

Procès-verbal de la 31^{ème} Assemblée Générale des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais

Date :	28 avril 2023
Lieu :	CERM2, Martigny
Horaire :	11h00 – 12h00
Présidence :	Monsieur Pierre-Alain Grichting Président du Conseil d'administration
Présences :	Les actionnaires représentés totalisent 13'036'089 actions, soit 82.51 % du capital-actions Les actionnaires ont donné procuration comme suit : - au représentant indépendant : 1'301'636 actions

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Allocution présidentielle
3. Nomination des scrutateurs
4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision
5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels
6. Répartition du bénéfice
7. Décharge au Conseil d'administration
8. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations
9. Modifications statutaires
10. Représentant indépendant
11. Divers

Objet

1. Bienvenue

M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration, ouvre la trente-et-unième Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) à 11 heures 00, en souhaitant la bienvenue aux actionnaires présents, aux membres des milieux politiques, aux présidentes et présidents de commissions, aux présidentes et présidents de communes et membres de la presse.

Il remercie Maître Gaspard Couchepin-notaire à Martigny qui protocolera en la forme authentique le point 9 de l'ordre du jour relatif aux modifications statutaires, M. Patrice Héritier, directeur d'ECSA Fiduciaire SA à Sion, qui agira en qualité de représentant indépendant ainsi que le FVS Group qui accueille cette Assemblée générale au CERM.

M. Grichting informe que l'Assemblée générale sera conduite en français. Un service de traduction simultanée en allemand est proposé.

Les 4 valeurs de proximité, compétence, durabilité et innovation articulent la vision stratégique de la BCVs pour la période 2022 – 2025. De par son ancrage cantonal et sa solidité historique, la BCVs poursuit l'accompagnement de ses clients dans leur quotidien. Désireuse de s'adapter à leurs nouvelles attentes et habitudes de consommation, en lien notamment avec une utilisation accrue des canaux numériques, la BCVs entend incarner la Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client.

Le Président constate ensuite que, conformément aux Statuts, l'Assemblée générale a été dûment convoquée par le Conseil d'administration, vingt jours au moins avant l'Assemblée par avis dans la Feuille

Officielle Suisse du Commerce du 24 mars 2023 et dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais du 28 mars 2023.

Il précise que les actionnaires ont eu la possibilité de se faire représenter à cette Assemblée par un autre actionnaire, par un tiers ou par le représentant indépendant ECSA Fiduciaire SA à Sion.

Il informe l'Assemblée que tous les propos tenus sont enregistrés. Les enregistrements seront détruits aussitôt le procès-verbal établi par le Secrétaire du Conseil d'administration, M. Jean-Albert Ferrez. Le procès-verbal sera accessible sur demande via un formulaire disponible sur le site internet de la Banque sous la rubrique actionnariat.

Les actionnaires qui souhaitent poser des questions ont été invités à le faire par écrit jusqu'au jeudi 13 avril 2023. M. Grichting annonce n'avoir reçu aucune question. Il rappelle que les actionnaires qui le souhaitent peuvent s'exprimer à chaque point de l'ordre du jour.

M. Grichting relève que les actionnaires représentés ce jour totalisent 13'036'089 actions d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune. Les actionnaires ont donné procuration au représentant indépendant ECSA à hauteur de 1'301'636 actions. Le nombre d'actions représentées constitue 82.51 % du capital-actions. Le Président constate donc que plus de la moitié de toutes les actions de la Banque sont ainsi représentées et que le quorum prévu à l'article 20 des Statuts de la Banque est largement atteint. Par conséquent, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Selon l'article 21 des statuts, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Au vu des actions représentées, la majorité absolue est fixée à 6'518'045 actions. La majorité relative est déterminée au deuxième tour.

L'article 21 al. 3 prévoit en principe que l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert. Les statuts laissent néanmoins ouverts la possibilité de prendre des décisions d'une autre manière. Le Président annonce que les votes se dérouleront au moyen de boîtiers électroniques. Il s'assure du bon fonctionnement des « televoter » remis à l'aide d'une question fictive.

M. Grichting indique que les actionnaires ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour qui a été publié et remis aux actionnaires inscrits au registre des actions avec la convocation pour l'Assemblée générale. Il précise qu'aucune requête d'inscription d'un objet à l'ordre du jour conformément à l'article 17 alinéa 3 des Statuts n'est parvenue à la BCVS et que l'ordre du jour tel que publié peut être suivi :

L'ordre du jour publié a été suivi :

1. Bienvenue
2. Allocution présidentielle
3. Nomination des scrutateurs
4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision
5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels
6. Répartition du bénéfice
7. Décharge au Conseil d'administration
8. Election de l'Organe de révision selon le Code des obligations
9. Modifications statutaires
10. Représentant indépendant
11. Divers

2. Allocution présidentielle
<p>L'allocution du Président du Conseil d'administration est versée en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.</p>
3. Nomination des scrutateurs
<p>Comme le prévoit l'art. 22 al. 2 des Statuts de la BCVs, le Président de l'Assemblée nomme deux ou plusieurs scrutateurs parmi les actionnaires. Ils ne peuvent faire partie des organes de la Banque.</p> <p>Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs et ont accepté de remplir cette tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître Célia Darbellay - Maître Frédéric Wuest - Maître Renato Kronig <p>Maître Célia Darbellay, avocate et notaire à Martigny, assume la tâche de présidente du bureau de vote.</p> <p>Le Président remercie les scrutateurs de se mettre à disposition de la BCVs et annonce que Maître Célia Darbellay, présidente du bureau de vote, annoncera les résultats des votations et élections. Il précise que les scrutateurs interviendront pour pallier à une éventuelle indisponibilité du système de vote électronique.</p>
4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision
<p><u>Rapport de la Direction générale</u></p> <p>Le Président cède la parole à M. Oliver Schnyder, Président de la Direction générale, qui présente son rapport. Cette allocution est versée en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.</p> <p>Le Président remercie M. Schnyder pour la présentation de son rapport et cède la parole à M. Alexandre Buga, représentant de Deloitte SA, Organe de révision désigné lors de la dernière Assemblée générale.</p> <p><u>Rapport de l'Organe de révision</u></p> <p>M. Buga annonce que le rapport d'audit daté du 13 mars 2023 figure en pages 133 et suivantes dans le rapport annuel de la Banque Cantonale du Valais.</p> <p>Les travaux se sont déroulés conformément à la planification d'audit. Ils ont notamment porté sur les éléments clés mentionnés dans le rapport, à savoir les créances hypothécaires et sur la clientèle et les corrections de valeurs et provisions y relatives.</p> <p>Les procédures ont été principalement entreprises par les équipes de Deloitte SA sur la période d'octobre 2022 à mars 2023. Il précise que l'Organe de révision a fait intervenir différentes expertises spécifiques couvrant les aspects informatiques, réglementaires, fiscaux et juridiques.</p> <p>M. Buga annonce que de nombreuses interactions avec la Direction ont eu lieu et confirme que leurs commentaires et recommandations ont été pris en compte de manière satisfaisante. Deloitte SA communique aussi régulièrement avec le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration et avec le Conseil d'administration. Ainsi, il atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.</p> <p>En conclusion, les travaux s'étant déroulés de façon satisfaisante, et l'opinion de Deloitte SA étant délivrée sans réserve, M. Buga recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes qui sont soumis et confirme que la proposition relative à la répartition du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux Statuts.</p> <p>Le Président remercie M. Buga pour la présentation de son rapport.</p>

5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Conformément aux Statuts, et selon la convocation à l'Assemblée générale qui a été publiée et la lettre adressée aux actionnaires inscrits, le rapport annuel, les comptes annuels ainsi que la modification des Statuts ont été mis à disposition au siège principal et auprès de toutes les agences de la Banque Cantonale du Valais, le mercredi 5 avril 2023.

Selon les articles 11 alinéa 2 lettre c de la Loi sur la BCVs et 14 alinéa 2 lettre e des Statuts, l'Assemblée générale approuve le rapport annuel et les comptes annuels, après avoir pris connaissance du rapport de l'Organe de révision.

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel de la BCVs et les comptes annuels 2022.

M. Grichting cède la parole à Me Célia Darbellay pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :

Voix représentées : 13'040'441

Majorité absolue : 6'520'221

Cette proposition a été acceptée à 99.08 % des votants, refusée à 0.02 %, abstention : 0.90 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

6. Répartition du bénéfice

Selon les articles 11 alinéa 2 lettre e de la Loi sur la BCVs et 14 alinéa 2 lettre f des Statuts, l'Assemblée générale détermine l'emploi du bénéfice résultant du bilan et fixe, en particulier, le dividende distribué. Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan :

- Bénéfice de l'exercice	CHF	72'886'524,53
- Bénéfice reporté	CHF	89'842,06
<hr/>		
Bénéfice résultant du bilan	CHF	72'976'366,59
Répartition du bénéfice résultant du bilan		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	- 16'800'000,00
- Distribution d'un dividende de CHF 3,55 par action	CHF	- 56'090'000,00
<hr/>		
Report à nouveau	CHF	86'366,59

M. Grichting cède la parole à Me Célia Darbellay pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :

Voix représentées : 13'040'441

Majorité absolue : 6'520'221

Cette proposition a été acceptée à 99.03 %, refusée à 0.04 %, abstention : 0.93 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

Le Président annonce que le dividende sera versé dès le vendredi 5 mai 2023, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé.

<p>7. Décharge au Conseil d'administration</p> <p>Selon les articles 11 alinéa 2 lettre d de la Loi sur la BCVs et 14 alinéa 2 lettre h des Statuts, l'Assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration.</p> <p>Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2022.</p> <p>Il rappelle que pour ce point, les membres des organes de la Banque ne peuvent pas voter.</p> <p>M. Grichting cède la parole à Me Célia Darbellay pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :</p> <p>Voix représentées : 12'996'310 Majorité absolue : 6'498'156</p> <p>Cette proposition a été acceptée à 98.64 %, refusée à 0.06 %, abstention : 1.30 %.</p> <p>La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.</p>
<p>8. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations</p> <p>Selon les articles 11 alinéa 2 lettre h de la Loi sur la BCVs et 14 alinéa 2 lettre d des Statuts, l'Assemblée générale nomme chaque année l'Organe de révision.</p> <p>Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale d'élire Deloitte SA en qualité d'Organe de révision selon le Code des obligations.</p> <p>M. Grichting cède la parole à Me Célia Darbellay pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :</p> <p>Voix représentées : 13'040'465 Majorité absolue : 6'520'233</p> <p>Cette proposition a été acceptée à 98.29 %, refusée à 0.14 %, abstention : 1.57 %.</p> <p>La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.</p>
<p>9. Modifications statutaires</p> <p>M. Grichting explique que les modifications statutaires proposées visent d'une part la mise en conformité des Statuts de la Banque avec le Code des obligations, en particulier pour faire suite à la révision du droit de la société anonyme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et, d'autre part, le traitement de certaines thématiques de portée opérationnelle dans le Règlement d'Organisation et de Gestion de la Banque dont le contenu est approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers – la FINMA.</p> <p>Certaines adaptations de délais permettent d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des propositions qui sont amenées par des actionnaires (art. 17 al. 3) ou encore les noms des candidats dans le cas d'élections au sein du Conseil d'administration (art. 23. al. 3).</p> <p>Finalement, la terminologie a été adaptée afin de se conformer à la fois au Code des obligations et à la pratique actuelle, par exemple l'introduction de la notion d'Audit interne en lieu et place de celle de Réviseur interne.</p>

Les modifications prévues renforcent dans l'ensemble les droits des actionnaires et le but n'est pas changé.

En tant que société anonyme de droit public selon l'article 763 alinéa 1 CO, les dispositions du droit de la société anonyme ne sont pas automatiquement applicables à la BCVs.

Avec la présente modification des Statuts, le Président précise qu'il est prévu de reprendre le principe de l'unité de la matière tel que prévu au nouvel article 700 alinéa 3 CO. Ainsi, les droits des actionnaires sont renforcés.

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale de modifier les Statuts de la Banque et de voter en bloc les modifications des Statuts proposées.

Le Président passe la parole à Maître Gaspard Couchepin, qui donne un résumé des modifications statutaires proposées aux articles 1, 3, 4, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19bis, 20, 21, 22, 23, 24, 24bis, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 40 conformément à l'exemplaire des propositions de modifications des Statuts mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la BCVs, vingt jours avant l'Assemblée générale.

Il remercie Maître Gaspard Couchepin pour la lecture des propositions de modifications des Statuts.

M. Grichting cède la parole à Me Célia Darbellay pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :

Le résultat des votes est le suivant :

Voix représentées : 13'040'465

Majorité absolue : 6'520'233

Cette proposition a été acceptée à 94.16 %, refusée à 4.03 %, abstention : 1.81 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

Le Président précise que les Statuts révisés entreront en vigueur dès leur inscription au registre du commerce.

Le procès-verbal de ce point a été établi en la forme authentique par Maître Gaspard Couchepin.

10. Représentant indépendant

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale d'élire ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la BCVs.

M. Grichting cède la parole à Me Célia Darbellay pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :

Voix représentées : 13'040'465

Majorité absolue : 6'520'233

Cette proposition a été acceptée à 98.69 %, refusée à 0.10 %, abstention : 1.21 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

11. Divers

Le Président annonce avec un mélange d'émotion et de gratitude le départ à la retraite de Thierry Cornut, Responsable de la région Bas-Valais et d'Yves Roh, Responsable de l'Audit interne.

Thierry Cornut a travaillé pour la BCVs pendant presque 30 ans. Il a consacré sa vie professionnelle à accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets financiers. Au cours de sa carrière, Thierry Cornut a fait preuve de professionnalisme et d'un engagement exemplaire. Son objectif : satisfaire la clientèle. Il a mis à disposition de la Banque ses compétences permettant un développement prospère dans la région. Le Président remercie Thierry Cornut pour son investissement sans faille envers la BCVs et lui souhaite le meilleur pour son dernier jour de travail.

Un nouveau chapitre s'ouvrira prochainement pour Yves Roh. Il est entré en fonction en 1979 au services de l'Épargne, puis à celui des paiements, il a été un compagnon de route opérationnel, fidèle et actif. Son parcours au sein de la BCVs a permis de renforcer le service de l'Audit interne, dont il a été nommé responsable il y a 6 ans maintenant. Le Président remercie Yves Roh pour son implication au sein de la BCVs et précise que son départ aura lieu le 31 mai prochain.

Il rappelle ensuite que les actionnaires qui souhaitaient poser des questions étaient invités à le faire par écrit jusqu'au jeudi 13 avril 2023. M. Grichting annonce que le Conseil d'administration n'a reçu aucune question.

Il précise que la possibilité est offerte aux actionnaires présents de prendre la parole et demande de bien vouloir s'annoncer par le nom, le prénom et le domicile suivi de la question.

La parole est demandée par M. Otto Kuonen domicilié à Bitsch. Il commence par féliciter et remercier pour la très bonne traduction simultanée en allemand, une proposition qu'il avait faite il y a quelques années. Il exprime ensuite sa joie de voir que la BCVs est actuellement dirigée par deux présidents hauts-valaisans. C'est certainement une constellation unique. Il pose la question si, à l'instar de diverses autres banques telles que la Banque Cantonale du Thurgovie et la ZKB – bien qu'il n'en soit pas certain, la BCVs souhaite ouvrir des points de vente en dehors du territoire cantonal et y exercer une activité.

Le Président remercie M. Kuonen pour ses propos. Il précise que M. Schnyder et lui-même sont non seulement deux hauts-valaisans, mais, avant tout, des valaisans. Il passe ensuite la parole à M. Schnyder.

M. Schnyder relève que depuis quelques années, avec l'évolution digitale et du numérique, les frontières cantonales notamment au niveau des banques cantonales disparaissent de plus en plus. Cependant, la Banque Cantonale du Valais est ancrée en Valais avec le marché valaisan. Il précise que la Banque n'envisage pas, pour l'instant, d'ouvrir des points de vente en dehors du Canton du Valais. Ponctuellement, la Banque peut faire des affaires en dehors des frontières cantonales mais un lien clair avec le Valais doit exister.

M. Grichting remercie M. Schnyder pour la réponse et passe la parole à M. Alfred Liechti domicilié à La Heutte qui relève la suppression du souper de remerciements aux actionnaires. M. Liechti précise que cette rencontre permettait de se faire des contacts et de connaître de nouvelles personnes. Il demande si ce souper peut être remis en place.

Le Président remercie M. Liechti pour son intervention. Il précise que l'objectif de maintenir l'Assemblée générale un vendredi est de pouvoir prolonger l'Assemblée afin de faire une journée des actionnaires. La Banque prend note de cette proposition qui sera analysée.

Comme la parole n'est plus demandée, M. Grichting remercie particulièrement ses collègues du Conseil d'administration, la Direction générale et leurs équipes pour leur travail.

Il remercie ensuite également les actionnaires présents à l'Assemblée générale pour leur confiance et toutes les personnes qui ont organisé cette assemblée et qui ont su tout mettre en œuvre pour qu'elle se passe parfaitement.

Il annonce que la prochaine Assemblée générale se tiendra le vendredi 26 avril 2024 à la salle polyvalente de Conthey et clôt la trente-et-unième Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais à 12h00 en invitant les participants à rejoindre le cocktail dînatoire préparé à leur attention.

Annexes :

- Allocution Présidentielle
- Allocution de la Direction générale



Pierre-Alain Grichting

Président du Conseil d'administration



Jean-Albert Ferréz

Secrétaire du Conseil d'administration

Allocution présidentielle – Pierre-Alain Griching

Chers actionnaires,
Mesdames,
Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui pour notre assemblée générale.

À l'image de 2021, la scène géopolitique internationale de 2022 s'est montrée instable, sans empêcher pour autant une certaine reprise de l'économie mondiale. Conformément aux prévisions de l'institut indépendant BAK Economics, l'économie valaisanne a enregistré une croissance du PIB réel de 4.3%, supérieure à celle constatée au niveau national (+2.0%). Certains secteurs de l'économie cantonale ont cependant été impactés par la succession des crises internationales et leur principale conséquence : une progression de l'inflation. En réponse aux pressions inflationnistes, les banques centrales ont relevé à plusieurs reprises leur taux d'intérêt directeur. La Banque Nationale Suisse a aussi remonté pour la première fois depuis 2007 son taux de référence de -0.75% à +1%, marquant ainsi la fin de la période des taux négatifs. Puis en mars dernier de 50 points de base supplémentaires à 1,5%.

Sous la conduite de la direction opérationnelle, la BCVs a réalisé un très bon scénario financier en 2022. Utilisant les compétences et les talents de chacun pour atteindre nos objectifs. Le fruit d'un effort commun pour une production de qualité.

La Banque a réalisé un très bon exercice 2022 en présentant un bénéfice de CHF 72,9 millions.

Le Président de notre Direction générale, M. Oliver Schryder, vous présentera, dans quelques instants, les résultats plus en détail. Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'ils démontrent la qualité de la gestion de la BCVs qui se place encore et toujours parmi les banques les plus efficaces de Suisse. Ils confirment également la pertinence de nos orientations stratégiques.

Ces très bons résultats, après répartition du bénéfice, permettent à la BCVs d'augmenter de CHF 48,8 millions à CHF 1,490 milliard ses fonds propres réglementaires pouvant être pris en compte. Le ratio relatif aux fonds propres globaux s'élève à 17.8 % au 31 décembre 2022, dépassant les exigences de fonds propres réglementaires. Il témoigne de la solide assise financière de la Banque, nécessaire pour permettre notamment le développement des avances à la clientèle et plus particulièrement pour contribuer au développement de l'économie valaisanne. La politique de renforcement des fonds propres suivie par la BCVs permet ainsi de prendre en compte tous ces critères, d'anticiper d'éventuelles exigences supplémentaires et d'offrir, à tous nos actionnaires, d'intéressantes perspectives en matière de valorisation de leurs actions.

Avec un cours de clôture de CHF 104.00 au 31 décembre 2022, nous relevons que sur ces cinq dernières années, la performance de l'action BCVs est supérieure à la moyenne du secteur bancaire.

Grâce aux bons résultats 2022, le Conseil d'administration proposera, dans quelques instants, la distribution d'un dividende de CHF 3,55 par action, en augmentation de 10 centimes par rapport à l'année dernière.

L'Etat du Valais détient environ 70% des actions de la Banque.

Développée en 2021, la nouvelle vision stratégique 2025 de la BCVs s'est déployée en 2022 pour affronter les enjeux et les évolutions du marché. Pour tirer son épingle du jeu, dans un contexte bancaire très concurrentiel, la Banque a misé sur une stratégie axée sur la clientèle avec pour objectif de renforcer l'accompagnement de ses clients dans la concrétisation de leurs projets de vie et de développer ses prestations de conseil à forte valeur ajoutée. Le réseau de vente physique a été remodelé en 3 régions distinctes dans un souci d'optimisation et d'une meilleure prise en charge de la clientèle. Les grandes entreprises sont, elles, désormais desservies par une entité spécialisée et centralisée au niveau cantonal.

Ainsi, les valeurs de proximité, de durabilité, d'innovation et de compétence constituent le socle de la stratégie de la BCVs. Quatre valeurs pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain, et d'anticiper l'avenir tout en misant sur un atout majeur : sa stabilité. Dans une économie caractérisée par une utilisation accrue des canaux numériques, la BCVs dynamise sa position sur les questions de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale. Grâce à la refonte de son système de gestion des crédits, la Banque a revu une quantité importante de ses processus et développé de nouveaux outils pour gagner en efficacité.

Au chapitre de la durabilité, la BCVs a pour ambition de contribuer aux Objectifs de développement durable de la manière suivante :

- En matière d'investissement, elle propose à sa clientèle une offre de placements durables répondant aux meilleures pratiques du marché ;
- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton ;
- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement ;
- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté.

En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité. Un nouveau rapport et charte ESG, dédié à la durabilité, a été publié pour la première fois en avril.

Véritable pilier de la BCVs, la durabilité s'unit aux valeurs d'innovation, de proximité et de compétence. Ensemble, elles constituent le socle de sa stratégie.

La Banque a en effet toujours placé les questions environnementales au centre de son modèle d'affaires. Entre 2010 et 2020, elle a ainsi réduit de -53% ses émissions de CO2. Notre objectif est de compenser nos émissions résiduelles de gaz à effet de serre afin de devenir, à terme, climatiquement neutre.

S'agissant de l'axe relatif à l'offre de produits financiers, je précise que sur l'ensemble des mandats de gestion, fonds de placement et certificats développés par la Banque, la part de ceux répondant aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'élève à CHF 887 millions, ou à 70%.

Pour l'ancrage régional, je relève que la Fondation du 100^e de la BCVs a récompensé à ce jour 182 lauréats, pour un montant de près de CHF 1,3 million. En matière de sponsoring et de soutien, la BCVs est devenue un partenaire indispensable de nombreuses manifestations qui animent la vie culturelle, sociale et sportive valaisanne. De plus, la BCVs est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVs qui récompense les projets les plus prometteurs et innovants.

Je terminerai mon propos en soulignant que la BCVs place ses collaboratrices et collaborateurs au centre de ses préoccupations. En tant qu'employeur de référence du canton, la Banque relève le défi de la digitalisation avec ses collaboratrices et collaborateurs, en les accompagnant au quotidien dans ce changement culturel. La diversité des talents est également une composante essentielle de la stratégie des relations humaines, avec le renforcement d'une marque employeur innovante et compétitive.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel qui œuvre au quotidien comme acteurs de ces résultats. Sans oublier non plus les clients et actionnaires qui nous témoignent de leur confiance, ingrédient indispensable de notre succès partagé.

Je vous remercie pour votre attention.

Allocution de la Direction générale – Oliver Schnyder

Chers actionnaires,
Mesdames,
Messieurs,

La BCVs réalise un très bon exercice 2022. À l'affiche, un résultat opérationnel de CHF 124,4 millions et un bénéfice de CHF 72,9 millions de francs, les deux en hausse de plus 6 %. Toutes les sources importantes de revenus ont vu une évolution positive et ont contribué à ce résultat. Dans un contexte de revirement des taux d'intérêts, cette évolution favorable témoigne de l'efficacité de la gestion et de la pertinence des options poursuivies.

Geschätzte Aktionärinnen und Aktionäre
Geschätzte Damen und Herren

Die WKB konnte im 2022 ein sehr gutes Geschäftsergebnis realisieren. Sowohl das operative Ergebnis als auch der Gewinn stiegen um über 6% auf CHF 124.4 Mio respektive auf CHF 72.9 Mio Franken. Sämtliche Ertragspfeiler der Bank haben sich positiv entwickelt und zu diesem erfreulichen Ergebnis beigetragen. In einem durch die Zinswende geprägten Umfeld bestätigt diese positive Entwicklung die getroffenen Entscheidungen und die Effizienz der verfolgten Optionen.

Avant d'entrer dans le détail du scénario de notre année 2022, j'aimerais vous dévoiler le film de cette année passée. Alors Action !

[Diffusion d'un film]

Actif

Au niveau des actifs, dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du respect de l'Ordonnance sur les liquidités des banques, la BCVs a continué de donner le premier rôle aux placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste liquidités atteint ainsi CHF 3 milliards et 136 millions de francs.

Les avances à la clientèle augmentent de CHF 695,5 millions à CHF 14 milliards et 421 millions (+5.1 %). Les créances hypothécaires montent les marches en enregistrant une croissance de CHF 639,4 millions (+5.5 %) dépassant pour la première fois le seuil des CHF 12 milliards (CHF 12,361 milliards), et les créances sur la clientèle augmentent de CHF 56 millions (+2.8 %) pour atteindre CHF 2 milliards et 61 millions de francs. Le renouvellement des affaires hypothécaires ainsi que le développement des nouveaux crédits reflètent la confiance des clients envers leur banque. Clients qui jouent les premiers rôles pour la BCVs.

L'augmentation des immobilisations financières de CHF 340,6 millions est en partie due à l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ce poste atteint CHF 790 millions (+75.9 %). La position des immeubles à vendre est en repli de 50% pour s'établir à CHF 2,7 millions.

Passif

Au passif du bilan, Les fonds de la clientèle s'établissent à CHF 11 milliards et 363 millions, en hausse de CHF 478,3 millions de francs (+4.4 %). Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement à long terme par le biais d'émission d'emprunts obligataires et d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage à des conditions favorables. Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont progressé de CHF 200 millions (+4.9 %) pour se fixer à CHF 4 milliards et 450 millions de francs. Les provisions se montent à CHF 10,5 millions.

La BCVs poursuit le renforcement de ses fonds propres. Ceux-ci sont en progression de CHF 48,8 millions, à CHF 1 milliard et 490 millions de francs après répartition du bénéfice.

Le compte de résultat

En dépit d'un environnement économique instable et d'une inflation marquée en 2022, les célèbres résultats opérationnel et bénéfice sont en hausse de plus de 6%.

Sa principale source de revenus, le résultat brut des opérations d'intérêts augmente de CHF 14,6 millions (+8.7 %) et atteint CHF 182,7 millions. Après la prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le résultat net des opérations d'intérêts se monte à CHF 183,5 millions (+6.3 %).

Dans un contexte de marchés sous pression, le résultat des opérations de commissions et de prestations de service augmente de 2.5 %, atteignant CHF 44,9 millions. Compte tenu de l'environnement boursier défavorable, les avoirs administrés s'établissent, en léger recul, à CHF 14 milliards et 342 millions (-2.73 %). Toutefois, la BCVs enregistre un apport net d'argent frais de CHF 673,7 millions (+4.5 %) de francs, apport qui contribue notamment à la croissance des commissions de gestion de fortune.

Le résultat des opérations de négoce, composé principalement des produits d'opérations sur devises, se maintient à un bon niveau de CHF 24,9 millions (+1.2 %).

Les charges de personnel se montent à CHF 80,9 millions (+3.6 %). Cette évolution est due notamment à l'engagement de ressources liées au déploiement de la nouvelle stratégie.

Les autres charges d'exploitation sont stables, à CHF 40,4 millions. Elles comprennent notamment la rémunération de la garantie de l'Etat de CHF 4,5 millions (+1.5 %) de francs.

Le total des charges atteint ainsi CHF 121,3 millions (+3.0 %). En amélioration par rapport à l'exercice précédent, le Cost Income Ratio de 47.3 % (47.7 % en 2021) place la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Le résultat opérationnel augmente de CHF 7,2 millions et atteint CHF 124,4 millions (+6.1 %) et le bénéfice net est en hausse à CHF 72,9 millions (+6.4 %) de francs.

Fortement diversifiée, notamment dans les domaines porteurs de l'énergie, de la santé, de la biochimie et du tourisme, l'économie valaisanne a enregistré en 2022 une croissance économique solide,

meilleure que celle connue sur le plan helvétique. La reprise post-pandémique continue d'influencer positivement tous les secteurs d'activité.

À l'international, le scénario macroéconomique, marqué par les pressions inflationnistes, un ralentissement de la croissance économique et un durcissement des conditions de financement, devrait se maintenir en 2023.

Pour autant que l'environnement économique évolue selon les attentes, la Banque projette pour 2023 un scénario de la marche des affaires dans la continuité de l'exercice 2022.

J'ai le plaisir aussi de vous annoncer une nouvelle récente. Parmi les nouveaux produits et services créés, les fonds BCVs, les mandats de conseil et les certificats, ont remporté un vif succès. Et pour la troisième fois consécutive, Lipper-Refinitiv a déroulé le tapis rouge au fonds BCVs flex pension 35 en le primant au « Lipper Fund Award » cette année encore. Une récompense pour sa solide performance.

Geschätzte Aktionärinnen und Aktionäre
Geschätzte Damen und Herren

Ein solches Ergebnis ist nur möglich dank einem vorbildlichen Engagement unserer Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter. Tagtäglich erbringen sie eine ausgezeichnete Leistung mit dem Ziel unseren Kundinnen und Kunden die bestmöglichen Lösungen anzubieten. Im Namen der Generaldirektion danke ich allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern ganz herzlich.

Chers actionnaires, Mesdames, Messieurs,

Comme clap de fin, je tiens relever l'engagement exemplaire du personnel BCVs. Élément essentiel de son identité, son personnel s'engage au quotidien, et au premier plan, pour relever avec enthousiasme ces multiples défis. Au nom de la Direction générale, je tiens à leur décerner la palme du mérite et les remercie chaleureusement.

Merci pour votre attention.